

Où va l'enseignement ? Luttons pour un collectif budgétaire



EDITO

Le ministre Châtel pourra partir content, sa sinistre besogne est désormais quasiment terminée.

Quatorze mille suppressions de poste sont venues s'ajouter à celles des années précédentes. La saignée qu'il a pratiquée se monte désormais à 80 000 postes en moins.

Elle s'explique non seulement par une volonté dogmatique de faire des économies mais aussi par celle de changer la nature de l'Education nationale, de la réduire à une peau de chagrin afin d'adapter l'Ecole aux besoins actuels du patronat.

L'enseignement professionnel est la principale victime des suppressions de postes du second degré dans notre département (60 suppressions de postes) comme dans le pays (4 000 suppressions).

Les effets de la réforme du bac professionnel en trois ans ne se sont pas fait attendre. Ce que la CGT avait annoncé se confirme : des centaines d'élèves quittent le cursus bac pro sans rien :

- ✓ du fait du resserrement des filières,
- ✓ de la difficulté de faire en trois ans ce que l'on faisait en quatre,
- ✓ des affectations non voulues et/ou plus géographiques qu'autre chose,
- ✓ de la composition surréaliste des secondes. A la baisse des effectifs s'ajoute le regroupement - des filières qui permet de supprimer des formations.

La mise à mal des lycées professionnels ou de l'Education prioritaire est le résultat de l'offensive menée depuis plus de dix ans par ce ministère et les précédents pour une école toujours plus libérale.

Pour assurer la mise sous tutelle patronale de la formation professionnelle, le gouvernement se doit de continuer d'amputer le lycée professionnel public au profit de l'apprentissage et ce, bien que ce dispositif ne fonctionne pas (un apprenti sur deux ne parvient pas au bout de la 1^{ère} année de formation).

Partout où cela était possible, des luttes ont eu lieu. Mais elles ne doivent pas faire oublier l'aspect sporadique de la mobilisation dans le département.

**L'HORIZON DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE NE PEUT SUFFIRE.
DES AUJOURD'HUI, IL FAUT EXIGER LE VOTE D'UN COLLECTIF
BUDGETAIRE ! POUR L'OBTENIR, QUEL QUE SOIT LE RESULTAT DES
PROCHAINES ELECTIONS, L'ACTION SYNDICALE SERA
INDISPENSABLE.**

Raphaëlle Manière
Secrétaire Générale de la Cgt du Jura

FUSIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Qu'est-ce qu'une fusion ?

Il s'agit de regrouper 2 établissements selon des modalités ci-dessous :

« L'académie a souhaité privilégier une méthode progressive, prospective et d'analyse placée sous la responsabilité des chefs d'établissements.

Type 1 : au minimum un projet d'établissement commun aux 2 établissements (pédagogique, éducatif, logistique).

Type 2 : une mise en réseau des 2 établissements dirigés alors par un seul chef d'établissement.

Type 3 : une fusion administrative des 2 établissements, il ne reste plus qu'un seul établissement administrativement implanté sur 2 sites.

Type 4 : fermeture de bâtis, il reste 1 seul site ».

Dans le JURA, les établissements concernés sont :

- Le Lycée des Métiers du Bois à Mouchard et le Lycée de Salins type 2 évoluant vers le type 3,
- Les CES Rosset et Pré Saint Sauveur à Saint Claude Type 2 à la rentrée 2012 et Type 4 à la rentrée 2014 ce qui implique 2 années de travaux sur le site du Pré Saint sauveur
- Les LP et LGT Pré Saint Sauveur de Saint Claude, projet de type 4

En mai 2011, les proviseurs des établissements pressentis ont été interrogés sur l'environnement économique de leur secteur et ont fait un état des lieux sur la situation de leur établissement. Ni les personnels, enseignants et non enseignants, ni les parents, ni les élèves n'ont été concertés. La principale préoccupation de l'administration rectorale semblait être les flux d'élèves, les économies d'échelle et bien entendu celles de personnels.

A aucun moment une réelle prospective sur les formations à développer n'a semblé être une véritable préoccupation des autorités rectorales.

Les explications du Recteur « dans le contexte économique actuel... les établissements ont besoin d'un électrochoc... » ne peuvent masquer la volonté de détruire l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire au profit de l'apprentissage qui fait l'objet d'une méga campagne de publicité du gouvernement. Dans le cadre de cette

politique du « tout apprentissage », le rectorat poursuit et accentue la suppression et le regroupement de structures de formations.

La Région dans le cadre de son projet de « **Campus de la formation tout au long de la vie** » conforte partiellement cette politique en imposant la mutualisation des locaux et des équipements.

Elle affirme que l'apprentissage ne doit pas remplacer la voie initiale et projette la cohabitation entre ces deux voies de formation (700 apprentis supplémentaires dans les 5 ans à venir) sur des sites communs.

Dans ce cadre, la CGT a réaffirmé sa revendication du nécessaire rétablissement des postes perdus de Rased dès la rentrée 2012, une priorité de retour pour les enseignant-es touchés par les mesures de carte et la garantie de réemploi des personnels contractuels.



ET POUR LES AGENT-ES TERRITORIAUX ?

La volonté gouvernementale de **réduire le nombre des fonctionnaires** et la volonté de **fusionner les établissements scolaires** pour effectuer des économies d'échelle auront également un impact important sur les agents territoriaux des établissements scolaires alors qu'ils ont déjà subi la décentralisation.

Aucune prise en compte de ces agent-es n'est faite par le Recteur qui annonce par voix de presse que cela n'est pas de son ressort mais de celui de la collectivité territoriale.

Pour ces agents qui assurent l'hygiène des locaux, la préparation des repas, l'entretien du bâti et des équipements et bien d'autres tâches, ces fusions auront un triple impact :

➤ **Sur l'emploi :** La mobilité forcée ou le passage d'un emploi sédentaire à un autre en **équipe mobile** vont être à l'ordre du jour. En réponse à nos questions, la collectivité territoriale a déjà fait des propositions à des agents de la Haute-Saône telle que se rapprocher des conseils généraux, des municipalités, voire les emplois proposés par le secteur privé.



➤ **Financier :** Pour les fonctionnaires

➤ **Sur les conditions de travail et la qualité du service à l'utilisateur :** La diminution du nombre des agents dans les établissements scolaire aura un impact immédiat sur l'entretien des locaux car la quantité de surfaces à entretenir restera la même et donc des conséquences :

- ✓ Salles de cours non balayées tous les jours
- ✓ Sanitaires moins souvent nettoyés

En ce qui concerne la restauration , la préparation des repas risquant d'être victime de la pénurie d'agents (plus de conserves) et dans le même temps la région demande de faire de plus en plus de produit BIO ainsi que des produits locaux et frais ; **cela demande plus de mains et non pas le contraire.**



Nous voyons également se dégager une volonté régionale de fusionner les hébergements ainsi que les sites de restauration.

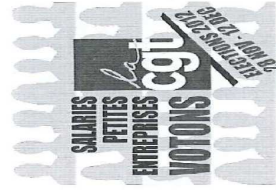
MOBILISER TOUTE LA CGT



Les salariés des petites entreprises, très peu syndiqués, sont présents dans nos vies quotidiennes, ils nous entourent, dans nos familles, dans des emplois de proximité.

Discutons, mobilisons nous avec eux.

AVEC NOUS, ILS SONT AUSSI LA CGT.



Élections de représentativité: Vote des salariés des petites entreprises De moins de 11 salariés.

Jamais les salariés des TPE de -11 n'ont voté pour une élection de ce type et cela depuis 1936, année de mise en place des délégués du personnel. Par ce vote ils désigneront leurs représentants syndicaux .

Ces élections
auront lieu du
28 novembre
au

12 décembre 2012

